

# International Journal of **Conflict Management** (IJCM)

**Voter en Temps des Conflits Armés : une Lecture de la Milicianisation du  
Processus Électoral de 2023 à Djugu en République Démocratique du Congo**



**CARI  
Journals**

## Voter en Temps des Conflits Armés : une Lecture de la Milicianisation du Processus Électoral de 2023 à Djugu en République Démocratique du Congo

<sup>1</sup>Lonu Lotsima Prince, <sup>2</sup>\*Warom Janvier, <sup>3</sup>Zebuandra Mandugba Samuel

<sup>1,2</sup>Université de Bunia et Université de Kisangani

<sup>3</sup>Université de Kinshasa.

<https://orcid.org/0009-0008-9843-6983>

*Accepted: 25<sup>th</sup> Aug, 2025, Received in Revised Form: 10<sup>th</sup> Sep, 2025, Published: 25<sup>th</sup> Sep, 2025*

### Resume

**Objectif :** cette note vise à analyser le déroulement des opérations électorales dans une zone sous contrôle des milices armées.

**Méthodologie :** nous avons opté pour une approche qualitative en recourant principalement au focus groupe via WhatsApp, en plus de l'observation participante (étant électeur, observateur ou candidat), pour récolter les matériaux empiriques sur lesquels nos analyses se basent. Etant donné que l'activisme des groupes armés constituent une difficulté majeure pour parcourir notre terrain de recherche, le focus group nous a permis de recueillir des données variées sur les perceptions et échange d'expériences des acteurs locaux confrontés aux conflits communautaires et aux résultats électoraux dans la circonscription de Djugu en utilisant WhatsApp. Concrètement, grâce au focus groupe, nous avons mis en place 5 groupe WhatsApp ; constitué chacun de 6 à 7 membres, et y avons engagés des échanges pour obtenir les données nécessaires. Nous avons aussi eu accès à certains rapports (de la CENI et des observations) et d'autres documents pour compléter les données du terrain.

**Résultats :** la forte implication des milices armées dans le processus électoral et l'instauration d'un régime spécial (état de siège) ont coïncidé avec la violation des principes majeures de la démocratie électorale. Cela engendre une triple crise : une crise de légitimité des élus, une crise de confiance dans les institutions et une crise de représentation politique des populations locales.

**Contribution et suggestion :** ce travail constitue un apport à la sociologie électorale des milieux en conflit, où les groupes armés s'accaparent des prérogatives de l'Etat qu'ils utilisent pour renforcer leur contrôle sur les ressources, accroître leur domination et leur pouvoir. Pour ce faire, l'étude suggère de repenser le cadre électoral en zone de conflit, en renforçant la neutralité de l'État, la sécurisation du processus et la reconstitution du tissu social local.

**Mots Cles:** *Conflits Armes, Vote, Milicianisation, Processus Electoral, Djugu*

### Summary

**Objective:** This study aims to analyze the progress of electoral operations in an area controlled by armed groups.

**Methodology:** we opted for a qualitative approach primarily using focus groups via WhatsApp to collect the empirical materials on which our analyses are based. Given that the activism of armed groups poses a major challenge to accessing our research field, the focus group allowed us to gather diverse data on the perceptions and experiences of local actors confronted with community conflicts and electoral results in the Djugu constituency using WhatsApp. Specifically, due to insecurity, we faced difficulties accessing certain areas; however, thanks to the focus groups, we established 5 WhatsApp groups, each consisting of 6 to 7 members, and engaged in exchanges to obtain the necessary data. We also had access to certain reports (from CENI and observers) and other documents to complement the field data.

**Results:** The strong involvement of armed militias in the electoral process and the establishment of a special regime (state of siege) have coincided with the violation of major principles of electoral democracy. This leads to a triple crisis: a legitimacy crisis of the elected officials, a crisis of trust in the institutions, and a crisis of political representation of local populations.

**Contribution and Suggestion:** this is a contribution to the electoral sociology of conflict-affected areas, where armed groups usurp the prerogatives of the state that they use to strengthen their control over resources, increase their dominance and power. To this end, the study suggests rethinking the electoral framework in conflict zones, by reinforcing state neutrality, securing the process, and rebuilding the local social fabric.

**Keywords:** *Armed Conflict, Vote, Militarization, Electoral Process, Djugu.*

## 0. Introduction

Le processus électoral organisé en RDC en 2022-2024 s'est déroulé dans un contexte où plusieurs entités étaient sous contrôle et administration des groupes armés qui jouissaient de tout ou partie des attributs et prérogatives d'un Etat. Le rapport de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) indique que « *des défis sécuritaires persistants, tels que les menaces majeures dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu où la guerre d'agression menée par la coalition formée de l'armée rwandaise et de ses supplétifs du Mouvement du 23 mars (M23) et de l'alliance Fleuve Congo (AFC) persiste depuis 2019 ainsi que l'insécurité continue dans les territoire de Kwamouth dans la province de Mai-Ndombe* »<sup>1</sup>.

La prépondérance des groupes armés dans la région de l'Est de la République Démocratique du Congo et les attributs étatiques dont ils s'accaparent correspondent, ni plus ni moins, à ce que Guy Aundu MATSANZA appelle « *monopole éclaté* »<sup>2</sup> et que Clément C.<sup>3</sup> désigne par « *souveraineté fragmentée* ». Une élection organisée dans une circonstance pareille peut contribuer à légitimer les acteurs bellicistes afin de vouloir consacrer une démocratie essentiellement électorale dans un Etat où les autres valeurs démocratiques sont déjà en déliquescence.

Le processus électoral dans une région en proie aux conflits est souvent entravé par des défis logistiques, sécuritaires et sociaux qui peuvent impacter négativement sur l'environnement électoral en général et sur la crédibilité des résultats. D'autant plus qu' « *à chaque fois la démocratie locale est soumise à une énorme pression étant donné que les collectivités locales et régionales sont en première ligne pour faire face aux répercussions des crises* »<sup>4</sup>.

Dans le cas de Djugu, l'insécurité généralisée a non seulement affecté la participation des électeurs, mais a également permis à certains acteurs politiques d'exploiter cette instabilité à des fins frauduleuses. Il en est ainsi, surtout pour ceux qui pensent comme Grajales Jacobo et Romain le Cour Grandmaison que « *la violence ne représente pas une remise en cause du jeu politique, mais bien une opportunité pour les acteurs de s'y intégrer, de s'y positionner, ou de s'y maintenir, et d'en tirer une forme de reconnaissance* »<sup>5</sup>.

Théâtre de violents conflits intercommunautaires, activisme des groupes armés, des agressions extérieures, ... la RDC fait face aux affrontements, caractérisés par des rivalités ethniques, des disputes foncières et la présence de groupes armés, qui ont profondément marqué la vie politique

---

<sup>1</sup> CENI, Rapport Annuel, RDC, Kinshasa-Gombe, Avril 2024 - Mars 2025, p12

<sup>2</sup> Guy Aundu MATSANZA, *L'Etat au monopole éclaté : aux origines de la violence en RD Congo*, Harmattan, collection la région des Grands Lacs Africains, 2015

<sup>3</sup> Clément, C. *Les souverainetés fragmentées : L'Etat et la recomposition du politique en Afrique*. Paris : Karthala, 2005

<sup>4</sup> Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du conseil de l'Europe, *Elections locales et régionales lors de crises majeures*, Conseil de l'Europe, France, Aout 2022, p5

<sup>5</sup> Grajales Jacobo et Romain le Cour Grandmaison, *L'Etat malgré tout : produire l'autorité dans la violence*, Karthala, France, Janvier 2019, 14, 276p

et sociale de cette région. Les élections législatives de 2023, organisées dans ce contexte de violence, soulèvent des questions cruciales quant à la crédibilité et la légitimité des résultats issus des urnes (particulièrement à Djugu).

Malgré les conflits et l'activisme des groupes armés, la centrale électorale n'a pas reporté les scrutins à Djugu, alors que pour la même cause, il y a eu report dans les circonscriptions de Masi-Manimba en province de Kwilu et de Yakoma en province du Nord-Ubandi ; ainsi que dans les circonscriptions électorales de Masisi et de Rutchuru.

Notons avec Robert CHARVIN<sup>6</sup> qu'« *il ne peut y avoir de démocratie sans élections et les élections ne sont dignes de la démocratie que parce qu'elles laissent aux électeurs un libre choix. Elles sont, au-delà d'une simple procédure technique, un rite social qui traduit l'expression d'un choix populaire visant à établir la représentativité des gouvernants* » ; dans le même ordre d'idée, Gérard CONAC<sup>7</sup> atteste que « *Synonyme de liberté, l'élection bien entendu suppose une compétition politique ouverte qui, contrôlée par des organes indépendants pour des questions de transparence et de sincérité* »,

Ainsi, cette étude explore les dynamiques conflictuelles et le déroulement des opérations électorales de 2023 dans la circonscription de Djugu dont la majeure partie se trouv(e)ait sous contrôle des groupes réfractaires. Elle vise à mettre en lumière les effets dévastateurs de l'activisme des groupes armés sur la démocratie électorale. Sur ce, essentiellement qualitative, elle se base sur des données récoltées par nous, étant électeur, observateur et candidat aux élections législatives de 2023. Nous nous sommes servi de l'observation participante durant les différentes phases du processus électoral, des entretiens réalisés (en focus group) pendant la même période (soit entre juin et mars 2023) avec des candidats, agents électoraux, observateurs et leaders communautaires à Djugu ; le recours à la documentation (rapports et écrits doctrinaux) a été d'un apport non négligeable pour la présente rédaction.

Concrètement, cette étude présente la circonscription électorale de Djugu comme un champ électoral milicianisé et militarisé (I), elle revient ensuite sur les entorses aux valeurs démocratiques (II) et se termine par une appréciation de la crédibilité des résultats (III) issus d'un processus engagé dans une zone dont le contrôle échappe à l'autorité étatique.

### **1. Un champ électoral milicianisé et militarisé**

Le processus électoral à Djugu en 2023 s'inscrit dans une dynamique politico-sécuritaire paradoxale. L'exercice démocratique s'est déroulé dans un environnement où l'État n'a plus le monopole de la violence légitime, tel que théorisé par Max Weber<sup>8</sup>. La milicianisation, utilisé

<sup>6</sup> Robert CHARVIN, « Le droit de suffrage, stade suprême de la démocratie ? », in Études offertes à Jacques MOURGEON, *Pouvoir et liberté*, Bruxelles, Bruylant, 1998, p. 131

<sup>7</sup> Gérard CONAC, « Démocratie et élections », in Jean-Pierre VETTOVAGLIA et autres, (sous la direction de), *Démocratie et élections dans l'espace francophone*, Bruxelles, Bruylant, 2010, p. 27

<sup>8</sup> Weber, M., *Le savant et le politique*, Paris : La Découverte, 1919, 2003 (réédition).

montre le degré de contrôle exercé par les miliciens sur cette circonscription et la militarisation fait référence à l'implication militaire par l'entremise du régime militaire (état de siège) instauré dans la région.

La circonscription de Djugu se trouve largement sous l'influence et contrôle des groupes armés. Il s'agit principalement de la Coopérative pour le Développement du Congo (CODECO) et les autres factions autoproclamées dites autodéfenses. Ces groupes imposent le contrôle territorial de facto sur les entités sous leur administration, rendant difficile le déploiement et l'accès des agents électoraux (CENI : Commission Électorale Nationale Indépendante) dans la circonscription. Les activités subversives qu'ils mènent perturbent ainsi la logistique électorale. Ce phénomène témoigne d'une fragmentation de la souveraineté étatique, quand on sait qu'en situation de guerre interne, l'autorité de l'État devient concurrente et partielle pour autant que partagée avec les milices.

Nos échanges avec les personnes ressources révèlent que des centres de vote ont fonctionné sous la pression d'hommes en armes, parfois présents à proximité immédiate des bureaux de vote. Ces groupes, souvent affiliés à des candidats ou à des milices, ont intimidé les agents électoraux et les électeurs, les forçant à orienter certaines opérations : autorisation de votes multiples, falsification des listes, ou altération des résultats. A ce sujet, Iracan Unen Gratien de Saint Nicolas rapporte que « *selon plusieurs sources locales, certains acteurs politiques et sécuritaires les ont utilisés comme leviers de pression sur le gouvernement ou comme outils d'influence pendant les périodes électorales, notamment pour intimider, dissuader ou manipuler certaines communautés* »<sup>9</sup>.

Dans certaines localités (notamment dans les groupements de Banyali Kilo et Walendu Pitsi), « *les agents de la CENI ont été contraints de valider des résultats préétablis, ou ont dû fuir, abandonnant les urnes aux mains de groupes armés. Ces intrusions ont conduit à l'arrêt du vote, à la confiscation des urnes ou à leur remplacement par des "urnes préparées". Ces méthodes relèvent d'un schéma de fraude électorale organisée en lien direct avec la dynamique milicienne* »<sup>10</sup>. C'est une logique de captation du processus électoral par des acteurs militarisés, qui cherchent à substituer la souveraineté populaire à une domination par la force.

Dans ce registre, les candidats ayant des liens avec des groupes armés et ceux proche du pouvoir en place ont bénéficié de la protection militarisée (de la part des miliciens pour les premiers et des éléments des forces de sécurité congolaise pour les seconds) afin de battre campagne sans entrave. Cette avantage sécuritaire leur a permis, non seulement de se déplacer sans danger, mais aussi d'intimider indirectement l'électorat et de monopoliser l'espace politique local. Des candidats ont

---

<sup>9</sup> IRACAN UNEN Gratien de Saint Nicolas, *le dessous d'une réalité qui ne dit pas son mot dans la province de l'Ituri*, Rapport d'enquête parlementaire, Kinshasa, 14 aout 2025, p8

<sup>10</sup>Zebuandra Mandugba Samuel, *Conflits communautaires et crédibilité des résultats issus des législatives nationales de 2023 à Djugu*, Mémoire de licence, UNIKIN, 2024.

utilisé des cortèges armés lors de leurs tournées électorales, brouillant la frontière entre politique et militarisme. La militarisation de la campagne transforme l'arène électorale en champ de rapports de force violents, où la capacité de coercition supplante le débat d'idées et le jeu démocratique.

La présence d'armes dans les lieux de vote viole non seulement la loi électorale congolaise, mais constitue une atteinte grave au secret du vote et à la sécurité des électeurs et des agents électoraux. Le contexte d'état de siège, censé rétablir la sécurité, a paradoxalement renforcé l'opacité du processus électoral. Le contrôle exercé par les autorités militaires sur les libertés publiques a limité les réunions politiques, les mobilisations citoyennes, et les initiatives de surveillance électorale. Il en résulte une centralisation autoritaire du processus électoral, contraire aux principes du pluralisme démocratique.

L'insécurité chronique, combinée à l'infiltration du champ politique par les milices a transformé une compétition démocratique à un simulacre électoral. L'analyse de ce processus révèle un glissement vers une démocratie de façade, où l'élection sert à légitimer des représentants non issus d'un suffrage libre et éclairé, mais imposés par les armes ou la peur.

Le recours à la violence ou à la menace et terreur a transformé le comportement électoral des citoyens. La rationalité du vote s'est déplacée de la conviction politique vers la recherche de protection ou la peur des représailles. Certains électeurs ont été intimidés pour voter en faveur de candidats spécifiques, d'autres ont tout simplement renoncé à leur droit de vote. La militarisation à outrance du champ électoral a engendré un effondrement de la participation électorale réelle, altérant de facto la crédibilité des résultats et donc la légitimité même des élus.

## **2. Entorse aux valeurs démocratiques**

Les élections démocratiques obéissent à des principes fondamentaux qui en garantissent la légitimité : universalité, liberté, égalité, transparence, neutralité de l'administration électorale, et intégrité du scrutin. Cependant, dans un contexte où le champ électoral passe du milieu d'exercice démocratique à un milieu de rapport de force basé sur la violence, la terreur et l'intimidation ; ces valeurs ne sont qu'une utopie pour consacrer une pseudo-démocratie.

### **2.1. Violation des principes de base**

Pour le Conseil Européen, « *qu'il s'agisse d'urgence de santé publique, de catastrophes naturelles, ou de problème de sécurité, tous ces événements ont entravé la capacité de l'Etat à organiser des élections dans le respect des normes internationales* »<sup>11</sup>. La compétition électorale à Djugu étant caractérisée par l'affiliation et l'encadrement des groupes armés à divers étapes en est une illustration, car les rapports de force militaires ou identitaires ont été déterminant pour la désinstitutionnalisation du jeu démocratique.

Les grandes options sont levées par les groupes armés et les étapes soumis à leur tempérament. Bien plus l'organisation de l'élection dans une zone sous état de siège basé sur la restriction de

---

<sup>11</sup> Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du conseil de l'Europe, op cit, p11

certaines libertés (réunion, manifestation, ...) des citoyens pourtant socle d'une participation politique devient paradoxale. A en croire Mourgeon, « les libertés publiques sont intrinsèquement incapables de s'ajuster aux circonstances de crise, qui ont tendance à les altérer, les restreindre voire les supprimer »<sup>12</sup>.

Le principe de liberté suppose que le citoyen vote sans contrainte, intimidation ou influence. Or, dans la circonscription de Djugu, des milices ont restreint la liberté des électeurs par des menaces, des déplacements forcés, ou une surveillance armée des scrutins. Des témoignages de terrain révèlent que certains électeurs ont été forcés à voter pour des candidats “protégés” par des groupes armés, ou ont choisi l'abstention par crainte de représailles. Ce climat de peur est une négation directe de la liberté politique, rendant le vote non plus un choix volontaire et libre mais un acte contraint.

L'égalité électorale implique que la voix de chaque citoyen soit comptabilisée. Cependant, en raison des conflits armés et des déséquilibres logistiques créés par l'insécurité, certains centres de vote n'ont pas fonctionné, ils ont été déplacé dans d'autres lieux ou ont été fermés prématurément. La conférence parlementaire de l'Europe note qu'*«étant donné l'ampleur de changements démographiques causée par le déplacement massif et l'exode de la population, le nombre significatif de vies perdues et le manque d'informations fiables et à jour sur les mouvements de population, se pose la question de savoir comment garantir que des millions de personnes déplacées puissent exercer leur droit de vote, dispersées à travers le monde ? et quelles mesures peuvent être prises pour contrecarrer les inscriptions frauduleuses et assurer une procédure électorale viable à la suite de l'infrastructure détruite ? »*<sup>13</sup>.

Par conséquent, les citoyens de certaines localités ont renoncé à leur droit de vote craignant la présence des miliciens aux alentours ou au sein des centres de vote, faussant le principe “une personne, une voix”. Les déplacés de Djugu enrôlés dans leur site (d'hébergement) ont été contraint d'aller voter dans leurs villages occupés par les miliciens mais nombreux parmi eux ont dû renoncer faute de distance et d'occupation de leur village par des miliciens armés. Cette exclusion électorale de milliers de citoyens de Djugu a donc consacré une inégalité structurelle de représentation.

Le dépouillement des bulletins, la compilation des résultats, et leur transmission ont été marqués par l'opacité. Des bureaux de vote ont procédé à des dépouillements sans témoins, sans observateurs, et parfois sans afficher publiquement les résultats, en violation flagrante de la loi électorale congolaise et des standards internationaux (notamment ceux de l'Union africaine)<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> Mourgeon J. cité par Samuel Muhindo Matsuva, « exploration comparative du régime exceptionnel d'état de siège en République Démocratique du Congo(RDC) et en France », in *Centre de Recherches Interdisciplinaires du Graben*, no 23, Juin 2023, p176

<sup>13</sup> Conférence parlementaire, *Election en temps de crise*, Conseil Européen, Berne, 9-10 mai 2023, p2

<sup>14</sup> Union africaine, *Déclaration de l'Union africaine sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique*, Addis-Abeba, 2007.

Cette absence de traçabilité et de contrôle indépendant occasionne la falsification, remettant en cause le principe de transparence et favorisant la manipulation des suffrages.

La CENI, censée garantir l'impartialité du processus, a été critiquée à Djugu pour son manque d'autonomie locale. Dans certaines contrées, la sécurité des centres de vote ont été assurée par les miliciens à l'absence des forces nationales de sécurité<sup>15</sup>. Des agents électoraux ont parfois été recrutés localement et affectés sur base de leurs affinités communautaires ou politiques, exposant ainsi l'appareil électoral à la capture par les élites locales ou les groupes armés.

L'intégrité électorale a été compromise lorsque le processus est délibérément altéré pour favoriser certains candidats. À Djugu, les pratiques suivantes ont été documentées : bourrages d'urnes, résultats pré-remplis, votes multiples avec des cartes d'électeurs volées ou contrefaites, trafic de procès-verbaux, etc. Ces actes constituent une fraude électorale systémique, qui a vidé le scrutin de sa substance démocratique.

À la lumière de ces violations, il apparaît que les élections de 2023 à Djugu ne se sont pas déroulées dans un cadre normatif démocratique. Ce sont des élections « organisées », mais non « démocratiques », selon la typologie de Andreas Schedler<sup>16</sup>. La violation répétée des principes électoraux fondamentaux appelle non seulement à une réforme du système électoral en contexte post-conflit, mais aussi à une réflexion sérieuse sur la pertinence d'organiser des scrutins dans des zones sous domination armée sans garantie préalable de sécurité, d'équité et de justice électorale.

La surveillance électorale indépendante est essentielle pour garantir la crédibilité du scrutin. Pourtant, à Djugu, des têtes d'affiches de la société civile et de partis concurrents ont été interdits d'accès aux centres de vote, parfois sous ordre de chefs de guerre ou d'autorités locales complices.

Le retrait forcé ou l'absence d'observateurs a permis à certains bureaux de fonctionner dans une totale opacité. Ce qui a occasionné la falsification des résultats au profit des candidats véreux. Etant donné que des barrières ont été érigées par les miliciens, limitant l'accès dans les zones ou alors selon l'identité et surtout suivant les ethnies quand on sait que celles de Djugu sont souvent opposé dans les conflits identitaires, l'affectation des témoins et observateurs respecte les mêmes logiques identitaires, ethniques et l'aval des groupes armés.

Dans différents centres, les observateurs indépendants ont été empêchés d'accéder aux bureaux de vote, ou n'ont pas été en mesure de produire des rapports crédibles du fait de l'insécurité. La délégitimation des organes de contrôle électoral a ouvert la voie à des irrégularités : bourrages d'urnes, falsification de procès-verbaux, votes multiples, etc. Ces pratiques s'inscrivent dans ce

---

<sup>15</sup> Lire Warom Janvier, « Administration du territoire de DJUGU en ITURI de 2017 à 2023 : épreuve ou démission de l'Etat congolais » in *Revue Internationale de Droit et Science Politique (R.I.D.S.P)*, vol. 4, No7 – Juillet 2024, p560-576

<sup>16</sup> Schedler, A., *The Menu of Manipulation*. *Journal of Democracy* (36–50), 2002, 13(2),

que la politologue Susan Hyde<sup>17</sup> qualifie de pseudo-démocratie électorale, où les élections existent formellement, mais sans compétitivité réelle ni transparence.

## 2.2. Campagnes électorales inégalitaires

La logique inégalitaire du processus électorale à Djugu provient de la caractéristique du champ tel que relevé ci-dessus. La polarisation ethnique du vote a été encouragée par des acteurs politiques qui ont fait appel à des récits identitaires pour mobiliser leur base et attiser l'exclusion d'autres acteurs sur base des considérations identitaires. Ce phénomène est à relier à la notion d'« ethnicisation du vote »<sup>18</sup>, courant dans les démocraties post-conflit, où l'appartenance communautaire supplante le débat programmatique.

Plusieurs candidats, notamment ceux issus des communautés minoritaires dans certaines zones, ou ceux n'étant pas alignés sur les dynamiques de milices locales, ont été empêchés de circuler librement. Des barrages tenus par des groupes armés, des enlèvements des candidats programmés (pour exiger l'argent ou pour empêcher leurs activités de campagne électorale), des menaces directes de mort, des sabotages de réunions publiques ou même des attaques ciblées contre les membres d'équipes de campagne ont été rapportés. Cela a abouti à une inégalité flagrante d'accès à l'électorat.

La frange des candidats non partenaires des groupes armés n'ont eu l'opportunité de s'exprimer ou de mettre à la disposition des électeurs leur projet de société, surtout à cause de l'intolérance qui a lourdement pesé sur leur visibilité ; des affiches des candidats déchirés dans ces zones... Cette inaccessibilité à l'espace public constitue une violation du principe du libre exercice des droits civiques et politiques, garanti par la Constitution du 18 février 2006 en RDC et les normes internationales<sup>19</sup>.

L'ethnicisation de la compétition électorale a aussi favorisé une augmentation de la violence pendant les campagnes. La campagne électorale a été détournée de ses objectifs politiques pour devenir un appel à la défense communautaire, instaurant une compétition quasi-guerrière entre les candidats. Des leaders ont été accusés de « trahison » pour avoir battu campagne dans des zones dominées par des groupes ethniques rivaux.

La théorie du vote identitaire, dans ce cas, a été poussée à son extrême, où l'identité du candidat primait sur le projet de société. Cela a fragilisé le débat démocratique et a instauré un climat de suspicion généralisée, dans lequel certains candidats étaient stigmatisés et menacés simplement en raison de leur filiation dans un groupe (social) ou dans un autre.

---

<sup>17</sup> Susan D. Hyde, *The pseudo-democratic dilemma, When election became an international norm*, Presse de l'Université Cornell, USA, 2015

<sup>18</sup> Mwembu Dibwe Ken Anastase, *Election et ethnicité en République Démocratique du Congo, regard sur les élections dans la ville de Lubumbashi*, Harmattan, juillet 2021

<sup>19</sup> Nations Unies, *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, 1966.

Dans plusieurs cas, des moyens de sabotage indirect ont été utilisés : confiscation d'affiches de campagne, destruction des matériels de propagande, pressions sur les chefs coutumiers pour interdire les meetings, campagnes de désinformation sur les réseaux sociaux ou par radio communautaire accusant certains candidats d'être des "ennemis de la paix" ou des "agents étrangers". Ce qui correspond à ce que Steven Levitsky et Lucan Way<sup>20</sup> appellent une compétition électorale inégale dans les régimes hybrides, où les ressources coercitives et informelles sont utilisées pour défavoriser certains concurrents.

### 3. Une crédibilité des résultats en cause ?

La crédibilité des résultats électoraux repose sur la confiance des citoyens dans la transparence, l'impartialité et la régularité du processus. Or, dans le territoire de Djugu, les conflits récurrents et la monopolisation des attributs étatiques par les groupes armés ont profondément trahis cette confiance. Ils ont transformé l'espace électoral à un théâtre d'affrontements identitaires et armés, où le vote devient une arme symbolique de domination et de survie plutôt qu'un choix rationnel et civique.

Les antagonismes et atrocités des groupes armés locaux, à la base des tensions dans la circonscription de Djugu depuis les années 2017, ont non seulement généré des violences physiques, mais ont surtout contribué à la détérioration des conditions d'une compétition électorale saine. Dans les zones où les affrontements étaient les plus intenses, les opérations de vote ont été interrompues, reportées ou manipulées, créant un déséquilibre structurel dans la participation électorale entre les zones sécurisées et les zones en conflit. Ce qui concourt à une représentation inégale, voire fictive, de certaines localités au sein des institutions nationales.

Profitant de cette situation d'instabilité, certains candidats ont délibérément exploité les tensions ethniques pour galvaniser leur électorat ou pour dissuader les autres candidats et conquérir d'autres électors. Concrètement, la stratégie consistant à présenter l'élection comme un enjeu de « survie communautaire » a facilité les alliances et collaboration politiques avec des groupes armés locaux, renforçant la « milicianisation du politique ». Ceci qui produit, ni moins ni plus, qu'une classe politique des 'élites prédatrices'<sup>21</sup> constituée des acteurs politiques qui exploitent l'instabilité pour renforcer leur position, au mépris de la démocratie et de la paix sociale.

Lorsque suite aux interférences des acteurs non attirés dans les opérations électorales, sapant l'intégrité du processus, les procès-verbaux sont remplis sans témoins ni observateurs, les kits et matériels électoraux sont contrôlés par des réseaux informels proches des groupes armés ou des autorités politiques locales acquises à la solde de certains candidats, les résultats électoraux ne peuvent plus faire l'unanimité. Cet aspect des choses donne raison à ceux qui pensent que les

---

<sup>20</sup> Levitsky, S., & Way, L. A., *Competitive Authoritarianism: Hybrid Regimes after the Cold War*, Cambridge University Press, 2010.

<sup>21</sup> Robert Michels, *sociologie du parti dans la démocratie moderne : enquête sur les tendances oligarchiques de la vie des groupes*, Gallimard, Allemagne, 1911(réédition 2016)

véritables vainqueurs ne sont pas ceux des urnes, mais ceux des armes. Ce climat de suspicion alimente une légitimité contestée des élus, et sape la cohésion nationale.

Dans ce contexte, le système de contentieux électoral, censé corriger les irrégularités, s'est révélé inopérant pour Djugu. La faiblesse institutionnelle des juridictions électorales, le manque d'accès aux moyens de preuve, ajouté à la peur des représailles ont dissuadé plusieurs candidats ou électeurs de contester officiellement les résultats.

En l'absence de mécanismes de réparation crédible, la contestation se déplace vers la rue, les médias communautaires ou les milices, ce qui accroît les tensions post-électorales. Les frustrations liées à ces tensions ont augmenté l'afflux des citoyens (électeurs et candidats) vers des groupes réfractaires ou même à la création des nouveaux mouvements armés. La crédibilité du scrutin s'effondre non seulement en tant qu'événement, mais en tant qu'institution de régulation démocratique et de la consolidation de la cohésion nationale.

Dans le cas comme celui de Djugu, les conflits ne sont pas des simples perturbateurs extérieurs du processus électoral. Ils s'enracinent dans les logiques mêmes de la compétition politique, la dénaturent, et en corrompent les résultats. La crédibilité des résultats électoraux de 2023 dans cette zone est donc très relative, car elle repose sur une participation biaisée, une violence structurelle et une instrumentalisation des fractures communautaires. L'État congolais, en échouant à garantir un cadre sécuritaire neutre, a failli à son rôle de garant de la souveraineté populaire.

## **Conclusion**

L'analyse du processus électoral dans le Territoire de Djugu, notamment lors des législatives et de la présidentielle de 2023, révèle un effondrement systémique des conditions minimales d'un scrutin libre, transparent et démocratique. Dans un environnement marqué par la milicianisation des rapports sociaux, les conflits intercommunautaires persistants, et la déliquescence de l'autorité étatique, les élections ont été perverties pour servir des logiques de domination violente et la légitimation factice des acteurs.

La manipulation des résultats, la militarisation des campagnes, l'intimidation des électeurs, l'exclusion de candidats non-alignés, et les nombreuses interférences dans les opérations électorales, démontrent que le vote à Djugu n'a pas été l'expression souveraine du peuple mais est devenu un outil stratégique entre les mains des groupes armés et de leurs alliés politiques.

Cette situation engendre une triple crise : une crise de légitimité des élus, une crise de confiance dans les institutions électorales et une crise de représentation politique des populations locales, en particulier des groupes marginalisés et non armés. Le principe démocratique du suffrage universel se trouve ainsi vidé de son sens dans un contexte où le droit de vote est soumis à la force, à la peur et à la manipulation.

Du point de vue empirique et théorique, ce cas illustre la thèse selon laquelle, dans des contextes de guerre et de fragmentation de l'autorité publique, les élections peuvent devenir un prolongement

du conflit, plutôt qu'un instrument de pacification. À Djugu, elles ont cristallisé les tensions communautaires, renforcé les logiques miliciennes et produit une représentation politique déconnectée du consentement populaire réel.

En définitive, il devient urgent de repenser le cadre électoral en zone de conflit, en renforçant la neutralité de l'État, la sécurisation du processus, et la reconstitution du tissu social local. Sans cela, toute tentative électorale risque de n'être qu'un simulacre démocratique masquant une hégémonie imposée par la violence, avec pour conséquence le renforcement de l'instabilité et de la méfiance envers l'Etat.

### Notes Bibliographiques

CENI, *Rapport Annuel*, RDC, Kinshasa-Gombe, Avril 2024 - Mars 2025,

Clément, C. *Les souverainetés fragmentées : L'État et la recomposition du politique en Afrique*. Paris : Karthala, 2005.

Conférence parlementaire, *Election en temps de crise*, Conseil Européen, Berne, 9-10 mai 2023,

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du conseil de l'Europe, *Elections locales et régionales lors de crises majeures*, Conseil de l'Europe, France, Aout 2022,

Gérard CONAC, « Démocratie et élections », in Jean-Pierre VETTOVAGLIA et autres, (sous la direction de), *Démocratie et élections dans l'espace francophone*, Bruxelles, Bruylant, 2010,

Grajales Jacobo et Romain le Cour Grandmaison, *l'Etat malgré tout : produire l'autorité dans la violence*, Karthala, France, Janvier 2019, 14, 276p

Guy Aundu MATSANZA, *L'Etat au monopole éclaté : aux origines de la violence en RD Congo*, Harmattan, collection la région des Grands Lacs Africains, 2015

IRACAN UNEN Gratien de Saint Nicolas, *le dessous d'une réalité qui ne dit pas son mot dans la province de l'Ituri*, Rapport d'enquête parlementaire, Kinshasa, 14 aout 2025,

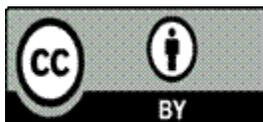
Levitsky, S., & Way, L. A., *Competitive Authoritarianism: Hybrid Regimes after the Cold War*, Cambridge University Press, 2010.

Mwembu Dibwe Ken Anastase, *Election et ethnicité en République Démocratique du Congo, regard sur les élections dans la ville de Lubumbashi*, Harmattan, juillet 2021

Nations Unies, *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, 1966.

Robert CHARVIN, « Le droit de suffrage, stade suprême de la démocratie ? », in Études offertes à Jacques MOURGEON, *Pouvoir et liberté*, Bruxelles, Bruylant, 1998,

- Robert Michels, *sociologie du parti dans la démocratie moderne : enquête sur les tendances oligarchiques de la vie des groupes*, Gallimard, Allemagne, 1911(réédition 2016)
- Samuel Muhindo Matsuva, « exploration comparative du régime exceptionnel d'état de siège en République Démocratique du Congo(RDC) et en France », in *Centre de Recherches Interdisciplinaires du Graben*, no 23, Juin 2023
- Schedler, A., *The Menu of Manipulation*. Journal of Democracy (36–50), 2002, 13(2),
- Susan D. Hyde, *The pseudo-democratic dilemma, When election became an international norm*, Presse de l'Université Cornell, USA, 2015
- Union africaine, *Déclaration de l'Union africaine sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique*, Addis-Abeba, 2007.
- Warom Janvier, « Administration du territoire de DJUGU en ITURI de 2017 à 2023 : épreuve ou démission de l'Etat congolais » in *Revue Internationale de Droit et Science Politique (R.I.D.S.P)*, vol. 4, No7 – Juillet 2024
- Weber, M., *Le savant et le politique*, Paris : La Découverte, 1919, 2003 (réédition).
- Zebuandra Mandugba Samuel, *Conflits communautaires et crédibilité des résultats issus des législatives nationales de 2023 à Djugu*, Mémoire de licence, UNIKIN, 2024



©2025 by the Authors. This Article is an open access article distributed under the terms and conditions of the Creative Commons Attribution (CC BY) license (<http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>)